



## Démission pendant un arrêt de travail ?, cause d'arcèlement

Par **Minouche\_old**, le **10/11/2007 à 19:28**

Bonjour, je suis electricien btp depuis avril 2004 en CDI depuis + 2 ans , code APE 453A et moin de 10 salariés, combien de jours pour faire un préavis , et comment faire pour cause de Harcellement moral (par l'employeur), et peut-on faire le préavis pendant un arrêt de travail.Merci (urgent)

Par **papa tango charly\_old**, le **11/11/2007 à 13:33**

tout dépend des conventions collectives de la profession.rnrnde toute manière, plus la structure est petite, et plus les choses sont compliquées....rnrnle harcèlement doit être prouvé; il convient donc de recueillir les témoignages des collègues; donc, bon courage !rnrnenfin, un arrêt de travail est censé suspendre le temps de travail; le préavis ne peut être valablement déposé qu'après.

Par **Minouche\_old**, le **11/11/2007 à 17:19**

Bonjour, **Je suis électricien du Bâtiment (code APE 453A)**[s]/[s] je subit du Harcalement depuis + 2 ans et je suis en arrêt depuis le 2 .11.2007 ,j'en n'est mar de cette employeur qui me met la préssions moralement , j'ai du être hospitaliser pour raison de santé lier au harcèlement moral et un rapport détaillez par le Spsy ,à été fait pour le docteur du travaille.rnMes moi je ne veut plus reprendre dane cette boîte de peur que l'employeur me

face perdre mon sans froid , c'est sa qui cherche.il y à 5 collègues qui ons démissionner sans faire de procédure.rnrnmoi j'ai un djob c'est en janvier y à urgence alor que faire.Merci